

## DÉFENSE DE DISSERTATION DOCTORALE



**UCL**

Université  
catholique  
de Louvain

Monsieur l'abbé Peter OKAFOR, prêtre du diocèse d'Awka (Nigeria),  
présentera sa dissertation doctorale pour l'obtention du grade de  
docteur en théologie

et la défendra publiquement à Louvain-la-Neuve

le lundi 20 juin 2005 à 10h00

dans l'auditoire DESC 85

Grand-Place, 45 à Louvain-la-Neuve

Le jury est composé de MM. les professeurs

É. Gaziaux, président

Ph. Weber, promoteur

Cl. Soetens

J. Famerée

E. E. Uzukwu

*Sujet :*

## **AUTHORITY AS SERVICE**

### **With Particular Reference to the Ministerial Authority of the Bishop in His Particular Church**

*Thèses annexes :*

**1. Exégèse du Nouveau Testament**

La description favorable des autorités de l'État en Rom 13,1-7 relève plus d'une rhétorique ironique que d'une constatation positive de la réalité.

**2. Histoire de l'Église**

La conversion rapide de l'Afrique du Nord à l'Islam au 7<sup>e</sup> siècle s'explique surtout par l'affaiblissement de l'épiscopat.

**3. Théologie morale**

Pratiquer la charité, c'est connaître Dieu.

**Peter OKAFOR:**  
**L'AUTORITE COMME SERVICE**  
**Le ministère de l'évêque dans son Église particulière**

Ce travail se propose d'étudier la nature de l'autorité dans l'Église catholique. Il s'agit de montrer que cette autorité ne peut être comprise qu'à partir de son essence : le service. Ce dernier est entendu comme une activité humaine ordonnée au salut du Peuple de Dieu. La question de l'autorité dans l'Église soulève des problèmes théologiques, du fait que l'autorité est un élément ecclésiologique déterminant : la façon dont l'Église la conçoit et la vit, influence la compréhension qu'elle a d'elle-même, son organisation et sa mission.

La réflexion actuelle sur l'autorité dans l'Église rencontre plusieurs difficultés. D'abord, le fait que l'autorité est en crise chez l'homme moderne. Celui-ci est marqué par une attitude de soupçon sinon d'aversion envers toute forme traditionnelle d'autorité, y compris l'autorité ecclésiale. Dans ce contexte, comment présenter et vivre cette dernière, de telle sorte qu'elle soit accueillie comme un don de Dieu au service du salut, plutôt que comme un défi à la liberté personnelle ? D'autre part, les ministères hiérarchiques dans l'Église n'épuisent pas l'autorité présente dans les communautés, laquelle participe de l'autorité du Christ. Celle-ci se manifeste aussi en d'autres lieux, tels l'Écriture, la Tradition, la liturgie, les doctrines ecclésiales, le *consensus* des théologiens, les charismes ou le *sensus fidelium*. Dans l'Église catholique, et ce depuis l'encyclique *Humanae vitae* (1968) de Paul VI, le point le plus souvent débattu est le rapport entre l'autorité hiérarchique et le *sensus fidelium*. Celui-ci est la sagesse collective que la vie selon l'Évangile fait naître chez les fidèles de la communauté chrétienne. Une des questions qui sous-tend la recherche est donc de savoir comment l'autorité peut être vécue dans l'Église, de sorte que puissent exister une harmonie et un équilibre créateur entre l'autorité hiérarchique et le *sensus fidelium*.

Tous ces éléments resteront à l'horizon du présent travail, qui comprend six chapitres. Le premier traite du concept d'autorité, spécialement dans ses dimensions morales et sociales, sur base d'approches sociologiques et philosophiques. Faisant appel à la méthode de la théologie biblique, le deuxième chapitre examine les fondements apostoliques de l'autorité comme service, à partir des témoignages du Nouveau Testament. La troisième étape étudie le sens et les implications de l'importante doctrine catholique qui considère les évêques comme successeurs des apôtres. C'est en effet sur cette conviction que repose l'autorité épiscopale. Le quatrième chapitre traite de l'autorité comme service, à partir de l'ecclésiologie de Vatican II. La cinquième étape évoque les enjeux œcuméniques du débat, tandis que le dernier chapitre pose la question de l'autorité épiscopale ou hiérarchique dans l'Église du Nigeria, dans une perspective pastorale.

On cherche à montrer que, dans l'Église, l'autorité est essentiellement morale, dérivant du service de l'amour et du témoignage évangélique. C'est une autorité fondée non pas sur une loi, mais sur sa propre vérité et sur sa crédibilité. Elle ne fait appel qu'à la conscience humaine, valorisant ainsi la responsabilité des personnes. Mais l'autorité dans l'Église a aussi une dimension juridique, puisque l'Église est aussi une institution visible. Une autorité juridique est une autorité socialement reconnue et instituée en vue d'une responsabilité spécifique dans une communauté. Elle se légitime par la force d'une loi ou d'une tradition. Dans l'Église catholique, ce sont les ministres ordonnés qui sont les sujets premiers de ce type d'autorité, à partir du sacrement de l'ordination et d'un mandat ecclésiastique. Mais l'autorité juridique reste subordonnée à la dimension morale de l'autorité dans l'Église, qu'elle doit exprimer. Elle est destinée à signifier et à exprimer le mystère de l'amour divin révélé en Jésus-Christ. C'est dans la mesure où l'Église est capable de vivre cet équilibre, qu'elle pourra être fidèle à la forme d'autorité que le Christ a recommandée à ses disciples, à savoir une autorité comme service sans domination. L'autorité dans l'Église ne peut sauvegarder son caractère ministériel que si elle s'exerce en communion, et si elle promeut la participation, la construction d'un *consensus* et la coresponsabilité dans l'Église entière.